

Publié par 24 heures (<http://www.24heures.ch>)

VOUS AVEZ LA PAROLE | -

- | 29.06.2009 | 00:01

ESCAPADE

On y retournera, c'est sûr

A propos de l'article intitulé «Ossona, au plus haut des cieux!» (24 heures du 13 juin 2009):

J'ai eu un grand plaisir à lire cet article sur Ossona. Ayant eu l'occasion d'y séjourner un miniweek-end au mois de mai avec trois amies, j'aimerais juste faire quelques remarques importantes à mes yeux.

Dans un contexte de vie souvent stressant, vous vous trouvez d'un seul coup dans un havre de paix, avec les exploitants du lieu non seulement souriants, comme mentionné dans l'article, mais dégageant douceur humaine, calme apaisant et humour plaisant.

Les lieux sont d'une propreté exemplaire. La cuisine est très variée, et nous avons eu un coup de cœur pour les salades mêlées, les légumes frais, un cabri excellent, des desserts en forme de flans portugais, des tartes de rêve et des glaces maison. Sans oublier un conseil de choix de vins du coin tous excellents.

Nous avons eu beaucoup de plaisir dans ce hameau et si vous y allez, dites bonjour à Daniel et Marina et à leurs lutins de travail de notre part...

Nous, on y retournera, c'est sûr.

**Barbara Bahon,
Onnens**

PRÉ- ET PARASCOLAIRE

Des tentatives extravagantes à dénoncer fermement

Le récent rapport de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales met sans ambiguïté en évidence que les structures d'accueil pré et parascolaires en Suisse doivent impérativement changer de paradigme et passer d'une logique de garde à une logique éducative.

L'accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée prévoit l'intégration des enfants en difficulté ou à besoins spéciaux dans le circuit scolaire ordinaire. HarmoS prévoit l'accueil des enfants sur l'ensemble de la journée, donc également dans le parascolaire. Tant mieux, ces lieux sont par excellence des contextes favorables à l'intégration, permettant aux enfants moins scolaires d'activer des facettes d'eux-mêmes qui ne les mettent pas autant en difficulté que celles valorisées par l'école. Pour réaliser cette mission éducative complexe, il est nécessaire de disposer,

comme à l'école, d'un personnel suffisamment qualifié, apte à être partenaire des familles et à nouer un dialogue interprofessionnel avec les enseignants.

Or, dans le même temps, on assiste dans le canton de Vaud à une tentative sciemment orchestrée par certains partis d'une forte réduction de la qualité éducative de ces lieux au motif que l'exigence posée par le canton sur la qualification du personnel serait trop élevée. On voudrait renforcer les inégalités sociales entre enfants, réduire les chances de succès scolaire des plus faibles et ériger en stratégie éducative l'exclusion des moins nantis au prétexte que l'accueil parascolaire n'a pas l'obligation d'intégrer que l'on s'y prendrait exactement ainsi! C'est édifiant et consternant! Il faut s'opposer avec vigueur à cela: il en va de l'estime de nous-mêmes en tant que citoyens solidaires de tous les enfants.

**Jean-Baptiste Dumas,
Lausanne**

Qu'attendons-nous pour passer à l'horaire continu?

Voici cinquante-cinq ans, je passais mon bac aux Pays-Bas. Nous avions l'horaire continu durant l'enseignement secondaire, avec une pause d'une demi-heure ou quarante-cinq minutes environ pour manger des sandwiches préparés à la maison. Le plastique et McDonald étaient inconnus à l'époque et notre casse-croûte consistait en tranches de pain beurrées, fromage ou jambon, et un fruit, généralement une pomme. Nous restions dans la cour ou — par mauvais temps — en classe, sous la surveillance d'un adulte.

Vers 15 heures, nous avions fini et il nous restait amplement assez de temps pour des activités sportives, artistiques ou autres devoirs. Le souper, seul repas chaud de la journée, se prenait vers 18 h, nous laissant ainsi le temps de digérer et de finir les devoirs. Le climat rude rend résistant.

Dans les années 70, devenue Suisse par mariage, je fis partie du conseil de la commune de Château-d'Œx, où les frais des transports scolaires représentent une lourde charge. Riche de mon expérience, j'ai proposé l'horaire continu et la prise en charge éventuelle des petits par des familles proches de l'école, pour diminuer les transports de moitié environ. C'est un conseiller de La Lécherette qui s'est opposé fermement à mon idée, tenant à sa vie de famille! Mais quelle vie de famille? Des trajets de trois quarts d'heure à chaque fois, avec d'autres enfants turbulents, un repas à ingurgiter en grande vitesse avant de repartir... Stress, fatigue, pollution! (...)

Nous sommes en 2009. Combien d'années faudra-t-il encore attendre cet horaire continu, discuter, tergiverser, charger parents et commune, polluer l'air, gaspiller de l'énergie, stresser les gens avec d'inutiles déplacements? Tout ce temps pourrait être tellement plus productif!

**Anne-Marie Ramel,
La Tour-de-Peilz**

Certains enfants ont besoin d'une autre approche

A propos de l'article intitulé «Nous passons un cap décisif dans l'accueil parascolaire» et de la «Pétition pour le «chèque scolaire» (24 heures du 6 juin 2009):

La pétition en faveur du libre choix de l'école pour tous de Lobby Parents Vaud rappelle que l'Etat s'engage à offrir gratuitement un enseignement de base et suffisant pour chaque enfant. Que faire quand certains enfants n'atteignent pas ce but parce que la pédagogie, le rythme ou encore l'infrastructure ne leur conviennent pas? Ces enfants ont simplement besoin d'une autre approche!

A l'étape actuelle de la pétition, il appartiendra aux autorités concernées d'évaluer comment ce libre choix pourra devenir une possibilité réelle et concrète pour toutes les couches sociales. Côté finances, une toute récente étude de Travail.Suisse vient de démontrer scientifiquement combien l'absence de formation se traduit par des rapports de travail précaires, par la dépendance aux systèmes de sécurité sociale mais aussi par des problèmes de santé. Elle indique notamment que la collectivité dépense environ 10 000 francs pour chaque personne sans formation par année. Ainsi Travail.Suisse demande aux pouvoirs publics de considérer la formation plus clairement comme un investissement.

Je ne peux qu'approuver cette recommandation et demander le financement étatique de l'enseignement pour des écoles qui offrent un complément indispensable à l'enseignement imparti dans les établissements gérés par l'Etat. Cela dans le but de permettre à tous les élèves d'atteindre les objectifs de l'enseignement sereinement et en gardant l'envie d'apprendre pour continuer à se former tout au long de leur vie.

**Vincent Artison,
Yverdon-les-Bains**

Quel accueil souhaité? Les politiciens auraient-ils la nostalgie de la «cour de récré»?

On se chamaille pour savoir si l'autre, de gauche, ou de droite, nous suivra jusque dans un «délire», le désir unique d'abaisser sensiblement les compétences requises et les moyens pour assurer l'accueil extrafamilial, l'accueil pré et parascolaire.

La question essentielle à débattre: quelle qualité d'accueil offrir dans ce canton et comment l'assurer?

Les critiques actuelles sont dangereuses, dans ce qu'elles portent de déni face aux partenaires de l'enfance qui ont participé à l'élaboration d'un cadre de référence, alors qu'il tient compte des besoins des enfants, du développement de l'accueil pré et parascolaire, des mandats que les lieux d'accueil doivent honorer en respect de la loi.

Le Service de protection de la jeunesse a édicté un cadre de référence, il est le fruit d'un processus de consultation et de concertation des partenaires (les parents, les professionnels de l'enfance, les directions, les employeurs, les écoles de formation, les communes et les milieux économiques).

Ce cadre de référence accueilli comme trop exigeant, est un consensus, le requestionner, le critiquer sans retenue, c'est faire fi des compétences réunies à sa concrétisation et du travail d'expertise assuré.

Nous invitons les politiciens, à passer de leur «cour de récré» dans une APEMS (accueil pour écoliers en milieu scolaire), ou un CVE (centre de vie infantine).

Après avoir visité ou partagé un repas, et sans doute pris conscience des besoins des enfants, ils préféreront peut-être porter leur attention et leur énergie sur la recherche

de moyens pour assurer des prestations éducatives aux enfants, aux citoyens de demain.

Puisse leur choix être le bon.

**Christine Guinard Dumas,
secrétaire générale d'AvenirSocial, Association des professionnels du travail
social, Lausanne**

SCIENTOLOGIE

Traitement discriminatoire?

Suite aux différents articles publiés au sujet de la scientologie, je souhaiterais apporter un autre éclairage.

Le 5 avril 2007, la Cour européenne des droits de l'homme a rendu à l'unanimité une décision historique qui fait respecter «la liberté de pensée, de conscience et de religion», non seulement des membres de l'Eglise de scientologie, mais des 800 millions d'habitants des 47 pays du Conseil de l'Europe.

En 2008, le gouvernement américain a estimé, à propos de la France, que le «traitement discriminatoire des scientologues reste préoccupant...». En l'occurrence, ce qui s'y passe en ce moment est hautement préoccupant, non pas seulement pour nous, scientologues (l'étant moi-même depuis bientôt trente ans), mais laisse aussi augurer une société qui, au nom de la «laïcité» prônée tant par la gauche que par la droite en France, va s'installer dans un «état d'esprit de non-spiritualité» et dont les grandes religions (pour lesquelles nous, scientologues, avons le plus grand respect) auront, elles aussi, à en souffrir.

«Une civilisation sans folie, sans criminalité et sans guerre, dans laquelle les gens capables peuvent prospérer et les gens honnêtes avoir des droits, et dans laquelle l'homme est libre d'atteindre des sommets plus élevés, tels sont les buts de la scientologie.»

Tout scientologue, humblement, essaie, en commençant par lui-même et son environnement, de contribuer à ces buts.

**Catherine Uthemann,
Corseaux**

FORMULATION

Abus de langage

A propos de la Une intitulée «Pascal Broulis plébiscité à l'insu de son plein gré»

(24 heures du 20 juin 2009):

A la lecture de ce gros titre, ma surprise mêlée d'indignation fut si vive que je me permets de vous écrire à ce propos. En effet, la formulation «à l'insu de son plein gré», bien que répandue, s'avère être, d'un point de vue grammatical, un solécisme. Les expressions «à son insu» et «de son plein gré» (ou «contre son gré») étant clairement distinguées d'un point de vue sémantique, leur juxtaposition relève d'un abus de langage. Certes, la conception de la langue comme un système figé et codifié ne permet pas de rendre compte de l'usage pragmatique qu'en font les locuteurs au travers de l'acte d'énonciation. Cependant, une édition quotidienne, aussi démagogique soit-elle, se doit d'être représentante d'une compétence grammaticale aiguë et conforme aux usages de la grammaire normative nécessaire au bon fonctionnement de l'interaction langagière, plutôt qu'à ceux de la doxa.

Etant convaincu des compétences avisées de correcteurs attirés, un tel usage de la langue relève nécessairement d'un choix idéologique relativement au positionnement de la langue journalistique par rapport à la norme grammaticale établie.

**Thierry Raboud,
Corseaux**

EXCISION**Refusons de participer à cette horreur****A propos de l'article intitulé «L'excision pourrait être légale en Suisse dès 18 ans» (24 heures du 22 juin 2009):**

J'ai été scandalisée par cet article!

Après tout le travail de Terre des hommes pour intervenir auprès des gouvernements en expliquant qu'il s'agit d'une mutilation.

Je ne pense pas qu'une jeune fille puisse y consentir si elle a été mise au courant des risques encourus. Si ce doit être le cas, alors que cela se passe dans son pays, mais pas en Suisse. Il ne faut pas accepter de participer à l'horreur.

24 heures en rajoute une couche le lendemain avec l'article intitulé «Les mutilations sexuelles doivent être assimilées aux opérations esthétiques». Je crois faire un cauchemar! C'est ignoble de pouvoir imaginer pratiquer des excisions en Suisse, et c'est d'une parfaite inconscience.

J'espère qu'il se trouvera suffisamment de parlementaires intelligents pour ne pas accepter l'alinéa 2 qui autorise ces mutilations sur les femmes majeures.

**Arlette Scherrer-Perret,
Blonay**

Courrier des lecteurs

Source URL (Extrait le 29.06.2009 - 11:12): <http://www.24heures.ch/communaute/courrier-lecteurs/courrier-29-juin-2009-2009-06-28>